



Communiqué de presse

L'assemblée des délégués de l'Arbeitsgemeinschaft für das Jagdhundewesen (AGJ) approuve le nouveau règlement des épreuves de sang (SWPO)

L'assemblée, qui s'est tenue le 22 novembre 2022 à Aarau avec 80 délégués, a approuvé, après une discussion intensive, le projet de révision de la SWPO présenté par le comité de l'AGJ (CTCH), avec quelques modifications mineures. L'assemblée a été dirigée de manière très compétente par le vice-président, Andreas Rogger, le président, Walter Müllhaupt, ayant dû se faire dispenser en raison d'une légère maladie de Corona.

Pour préparer la révision, la CTCH a organisé le 19 mars 2022 un séminaire avec 30 chefs de concours expérimentés et responsables de chiens de chasse des clubs membres, au cours duquel le texte de la révision a été discuté, travaillé et adopté. Les clubs membres ont ensuite eu suffisamment de temps pour faire des propositions à l'attention de l'assemblée des délégués. L'objectif principal de la révision était l'introduction d'une recherche préliminaire pour les pistes de 500m et de 1'000m. Dans le règlement actuel, le début de la piste (départ) et la direction de fuite sont marqués avec des branches de sapin et le conducteur montre cet endroit au chien. La pré-recherche dans un carré marqué de 30x30m vise à encourager la formation du chien à travailler de manière autonome en identifiant les odeurs. Au début de la piste, le chien a besoin de temps et d'un espace de mouvement pour identifier la nouvelle odeur et pour pouvoir la maîtriser de manière autonome. Grâce à des recherches récentes, on sait que le chien a besoin de suffisamment de temps et de distance pour percevoir et suivre de manière cohérente un modèle olfactif spécifique. Cela est décisif pour les 50 premiers mètres de travail de pistage. La formation à la pré-recherche sert donc au chien et lui facilite la tâche, car on s'exerce à ce qui est exigé dans un règlement d'examen.

En amont de l'assemblée des délégués, une association cantonale, soutenue par l'auteur d'un article récemment publié, s'est largement répandue en polémiques contre l'introduction de la recherche préliminaire, en avançant des affirmations non prouvées. Il a été affirmé que la recherche préliminaire dissuadait les conducteurs de chiens de se présenter à l'examen, qu'elle entraînait un surcroît de travail considérable pour les conducteurs, les juges et les responsables de l'examen(!) et qu'elle conduisait à un taux d'échec plus élevé. L'AGJ compte plusieurs associations membres qui appliquent déjà avec succès la recherche préliminaire (BSC, SSC, SKÖBR, SVC). Ceux-ci ont informé l'assemblée des délégués qu'un rappel en rapport avec la pré-recherche et les premiers 50 m de travail de piste était extrêmement rare.

L'assemblée des délégués ne s'est pas laissée impressionner par le battage médiatique contre les recherches préliminaires et les a approuvées à une confortable majorité, aussi bien pour les pistes de 500 m que pour celles de 1'000 m. En outre, l'assemblée des délégués a approuvé quelques modifications de précision sur la base de propositions de clubs membres.

La nouvelle SWPO, qui sera publiée prochainement sur le site de l'AGJ, entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Les examens organisés avant cette date restent reconnus. D'ici là, les clubs qui ont leurs propres SWPO devront les adapter ou déclarer directement le SWPO de l'AGJ comme applicable. Durant cette même période, la CTCH et les clubs de race se consacreront à la formation continue correspondante des juges et des conducteurs de chiens.

Le président de l'AGJ

Walter Müllhaupt

Le vice-président de l'AGJ

Andreas Rogger